

# **Chômage à La Poste, toujours un scandale.**

## **Il est l'heure d'afficher Decaux !**

**C o m m u n i q u é d e p r e s s e**

Des centaines de chômeurs censé·es être indemnisé·es par la Poste se retrouvent depuis des mois dans des situations abominables, sans revenus, face à une institution qui a tous les traits d'une administration bureaucratique, tatillonne et inefficace. Et pour cause, pour les 7000 dossiers traités par ce service seule 40 personnes, dont 20 intérimaires, sont embauché·es . Quand on sait que des milliers, voire des dizaines de milliers, de contrats à durée déterminée sont employés par le groupe chaque année (et que ce chiffre augmente tous les ans), il n'est pas étonnant qu'un dérapage ait lieu. Celui-ci se fait au prix d'immenses dégâts humains.

Depuis novembre 2020 ce ne sont pas moins de 250 dossiers chômage en souffrance qui sont remontés à la seule fédération Sud PTT et on ne compte plus les correspondances ou coup de fils avec des gens à la limite de la rupture. Lors d'une récente réunion entre la fédération et la direction du groupe, représentée par Philippe Wahl (le PDG) et Valérie Decaux (la DRH), il nous a été dit que La Poste connaissait le problème et que des solutions seraient apportées en Juin. En fait, il s'agira simplement dématérialiser une partie de la gestion sans embaucher personne, c'est inacceptable !

C'est d'autant plus inacceptable que la DRH du groupe La Poste vient d'être élue présidente du conseil d'administration de pôle emploi ! Elle y siège en tant que personne qualifiée ! Qualifiée pour quoi ? Pour sa compétence dans la gestion des questions liées au chômage ? Pour sa capacité à fermer les oreilles lorsque des chômeuses ou chômeurs sont spoliés de leurs droits ?

Pour la fédération Sud PTT cette nomination est incompréhensible, même totalement anormale, et ce d'autant plus qu'elle ne s'accompagne même pas d'une politique volontariste en interne sur les questions de l'indemnisation chômage. On marche sur la tête dans cette singulière affaire.

Sud PTT revendique :

- Le doublement de l'effectif dédié au chômage à La Poste, un règlement immédiat de tous les dossiers en attente.
- Un audit de l'auto-assurance chômage du groupe La Poste par une entité indépendante.
- La démission de Mme Decaux du conseil d'administration de pôle emploi et au minimum qu'elle soit dessaisie de la présidence.

Paris, le 22 février 2021